FRC 4' 28624
Case
FRC
24230

RÉPONSE
A LA GRANDE AFFICHE
JAUNE
DE DUFOURNY,
SUR LE 31 MAI.

THE NEWBERRY LIBRARY

PROJET
D'AFFICHE

Proposé à L. P. Dufourny, pour servir de suite à sa Grande Affiche jaune, *contenant le Plan d'un Monument et d'une Fête en l'honneur du 31 mai.*

L. P. DUFOURNY aux Parisiens.

CITOYENS.

J'AI tapissé vos murs, le 10 brumaire, d'une longue affiche ; celle-ci sera plus courte, afin que vous ne disiez pas qu'en ma qualité d'architecte, *j'écris à tant la toise* ; il est temps d'ailleurs sinon de se replier, au moins de se résumer sur la mémorable journée du 31 *mai* ; car à force d'en parler, le nom pourroit bien m'en rester ; et après vous avoir dit : *sentinelle prends garde à toi*, on pourroit bien me dire : *Dufourny prends garde à toi-même*.....

Croyez d'abord que mon affiche n'a point été imprimée aux frais des anciens membres des comités de gouvernement, et si j'y ai perdu de bon argent, c'est bien la moindre chose que vous ayez perdu votre temps à la lire Que m'importe que les *Ogres*, *les buveurs de sang*, ou ce qui est la même chose, les *fédéraroyalistes*, m'appellent tantôt la *mouche du coche*, tantôt la *commère babillarde* qui prêche dans le désert, voir même le mouchard des anciens comités? qu'importe que je leur aie prêté mon nom pour cette affiche jaune? la couleur n'y fait rien; c'est la solidité avec laquelle j'ai établi mes propositions qu'il faut examiner.

Ils ont beau faire, mes ennemis, qui sont n'en doutez pas, ceux de la République et de la Convention; je serai toujours *l'homme libre*, *l'homme juste*, et déjà vous avez pu juger que j'ai deviné juste, quand j'ai imprimé *que les 73 députés étoient des fédéralistes*, *que la Convention ne pouvoit recevoir dans son sein*; et la preuve que je ne me suis pas trompé, c'est que par son décret du 18 frimaire, rendu à l'unanimité, la Convention les a rappellés dans son sein. Première preuve de la justesse de mes vues; passons à une autre.

J'avois encore dit « que ces députés fédéralistes étoient vos ennemis; » et la preuve que je ne me trompois pas, c'est que les citoyens des tribunes ont universellement applaudi à ce décret; la preuve encore c'est que les sections de Paris sont venues témoigner à la Convention la joie qu'elles éprouvoient de cet évènement.

J'avois dit de plus que : « la Convention ne » pouvoit rappeller dans son sein les 73 députés, » sans fouler aux pieds le serment de toute la » France, et que *fédéraliste elle-même, la CON-* » *VENTION PERDROIT LA CONFIANCE.* »

Eh bien, Parisiens, vous verrez en peu la preuve de cette assertion que quelques Ogres et buveurs de sang ont taxée d'impudence, dans les Adresses des Départemens, Districts et grandes Communes, qui vont à l'envi exprimer à la Convention leur joie d'un décret qui a rétabli l'intégralité de la représentation nationale.

Je laisse dire aux sots, que cette rentrée ternit tant soit peu l'éclat que je veux toujours conserver à la journée du 31 mai; mais l'homme libre, l'homme juste, ne se laisse pas ainsi éblouir par de faux raisonnemens; aussi je ne lâche pas prise là-dessus, et je soutiens encore à tout venant que le 31 mai 1793 est une belle journée; « que la » France a consacrée par des adresses de félici- » tations unanimes. »

On pourroit vous dire, Parisiens, que j'ai peut-être des raisons d'intérêt personnel pour soutenir cette thèse; car vous n'avez pas oublié et chacun sait, que pendant les douze jours qui précédèrent le 31 mai, et notamment les 19 et 20 mai, il se tint à la Mairie des conciliabules nocturnes, dans lesquels entr'autres choses, il fut proposé d'arrêter d'abord, *de septembriser de suite vingt-deux députés de la Convention proscrits depuis, de les faire passer le lendemain pour* ÉMIGRÉS, *et d'envoyer des couriers aux Départemens pour leur apprendre la nouvelle de l'émigration de ces*

scélérats; que mon compère Pache, lors maire de Parais, présidoit aux déliberations de ces sabats nocturnes.

Beaucoup de gens ignoient, mais je n'ai pas oublié, moi qui pérorois dans ces assemblées, que j'étois l'un des six membres du *comité des six*, revêtu d'une confiance sans bornes, et assuré que l'on mettroit à exécution toutes les déliberations qu'il prendroit, *sans autre examen.*

Il me souvient bien encore que le 28 mai, au club de l'Evêché, certaines gens vouloient un peu biaiser sur les choix des mesures, et que, comme ceux qui vouloient avant de frapper, savoir qui et pourquoi ils tueroient, ne pouvoient me convenir, je leur dis : « *que s'ils perdoient* » *autant de temps à delibérer, ils ne seroient pas* » *de la féte.*

Ceci posé, Parisiens, sans ôter à mon compère Pache sa portion de gloire dans l'entreprise de la révolution du 31 mai, y étant intéresse pour un sixème à moi tout seul, je pourrois revendiquer pour un sixième, les profits, les honneurs et la suite de cette journée; mais *l'homme libre*, *l'homme juste*, est généreux et modeste, et je veux bien ne pas ôter une partie de la gloire de cette journée à beaucoup d'autres personnages celèbres encore existants; je pousse même la délicatesse jusqu'à la partager avec les morts, dont la mémoire et la célebrité ne peuvent que relever l'éclat de cette journée; qu'il me soit donc permis, pour répondre aux blasphémateurs du 31 mai, d'invoquer les mânes de Hébert, Ronsin, Momoro,

Ducroquet, Pereira, Desfieux, Dubuisson, Chabot, Prosli, etc.. tous guillotinés le 4 germinal, pour avoir attenté à la représentation nationale, et cependant tous de glorieuse mémoire.

De Chaumette, guillotiné depuis, homme dont la moralité est certainement en grande vénération.

Du dernier Etre suprême, de Robespierre enfin, Couton, Saint-Just, Lebas, Dumas. Cofinhal, Fleuriot, Payan, Lubin, Sijas, et du fameux Henriot, dirigeant sous leurs ordres, les hommes armés qui occupoient le pourtour et les issues de la Convention le 31 mai, tous à la vérité guillotinés le 10 thermidor, pour rébellion à la Convention, mais dont les actions d'ailleurs les ont illustrés pour toujours dans les cœurs républicains.

Des 71 membres de la Commune, guillotinés le 11 thermidor, pour avoir attenté une seconde fois d'usurper l'autorité nationale, et cependant très honnêtes gens.

De Duviviers, président des Jacobins, des Jacobins eux-mêmes conspirant la nuit du 9 au 10 thermidor contre la Convention, et cependant archi-républicains.

Tous les susnommés ayant été les collaborateurs, coopérateurs associés ou croupiers de la révolution du 31 mai; et si la vénération que l'on a pour eux ne suffisoit pas pour démontrer le bon esprit qui dirigeoit l'insurrection factice du 31 mai, j'invoque, pendant qu'il en est temps encore, le témoignage des Collot, des Billaud-Varennes, des Barrère, des Vadier, Vouland, Amar, etc.

J'invoque enfin en faveur de cette journée, les bataillons des hommes à 500 livres, amenés tout exprès de Courbevoie, le sac sur le dos, pour cerner les issues de la Convention ; plus les gens à moustache, sicaires, sacripans, escrocs, schnapans, grippe-sols, gens de sac et de corde, hommes de sang et de proie, et gens qui n'ont rien à perdre et tout à gagner dans le trouble et dans le désordre, dont une partie s'étoit, avec les meneurs des Jacobins, emparés des tribunes pour vociférer, insulter et menacer la Convention, et l'autre formoit en dehors, avec les hommes à 500 livres, une ligne de démarcation qui interceptoit toute communication entre le vrai peuple de Paris, qui ignoroit ce qui se passoit, et ses représentans qu'on outrageoit sous son nom.

Tant de témoignages sont sans doute, Parisiens, plus que suffisans pour canoniser non-seulement les évènemens du 31 mai, mais encore ceux qui en ont été la suite ; en conséquence, persistant dans les sept articles que je vous ai invités de proposer à la convention, pour qu'elle les convertisse en décret ; et en ma qualité de l'un des six ministres de l'entreprise de la révolution du 31 mai, (charge qu'aucun décret n'a supprimé) tant en mon nom comme *homme juste*, que faisant fort pour mon compère Pache, détenu ; les ci-devant nommés morts ou vivants, il est enjoint à tous les Parisiens, même à tous les Français:

1°. De croire, de persuader et de soutenir envers et contre tous, que les évènemens des

31 mai et 2 juin, présentent la plus belle de toutes les révolutions passées, présentes, et futures, tant par les circonstances qui l'ont précédée et accompagnée, que par celles qui l'ont suivie; même de BÉNIR lesdites journées, si le cas y écheoit, le tout à peine d'être rayés de la liste des Jacobins, ou de n'y être jamais admis, d'être même arrêtés comme suspects.

2°. De croire et d'affirmer que le *fédéralisme* fut ETOUFFÉ le 31 mai, encore bien que ce jour là ce pauvre enfant ne fût pas né, et que l'on n'aie donné ce nom qu'en juin et juillet, aux départemens insurgés pour venir rétablir l'intégrité de la représentation nationale, et secourir Paris lui-même qui se trouvoit opprimé.

3°. De croire, de dire, même de publier dans les carrefours et sur les toits, si besoin est, que l'on doit regarder comme ayant bien mérité de la patrie, et dignes d'être rangés sur la liste des héros du 31 mai les hommes dont les noms et les belles actions suivent:

Carrier, pour avoir, à Nantes, fait fusiller, noyer, guillotiner, ou périr de misère dans les prisons trente mille personnes sans distinction de sexe, d'âge et de délits; pour avoir inventé ses bateaux à soupape, et sur-tout ses mariages républicains qui durent jusqu'à la mort des deux conjoints, et bien meilleurs que nos mariages civils qui ont l'inconvénient du divorce.

Collot-d'Herbois, pour avoir mitraillé à coup de canon et par centaine, à Lyon, les citoyens qui l'avoient sifflé sur le théâtre, et qui n'avoient pas plus voulu applaudir à ses talens qu'à la très-

belle révolution du 31 mai ; pour avoir fait émigrer, par la terreur, la plupart des habitans de cette cité, afin de s'emparer de leur fortune mobiliaire ; avoir puni comme *fédéralistes* jusqu'aux pierres des maisons qu'il a fait démolir, et avoir par ces moyens très-politiques aux yeux des connoisseurs, voulu établir le bonheur du peuple, et sur-tout faire fleurir le commerce qui le faisoit vivre, au milieu d'un désert couvert de cadavres et de décombes.

Joseph Lebon, pour avoir fait à Arras usage de quelques *formes acerbes* ; telles que de faire égorger sans preuves 4 à 500 citoyens en fort peu de temps ; pour avoir séduit des femmes désespérées, sous la promesse d'obtenir à ce prix la vie de leurs maris, les avoir fait guillotiner ensuite, après les avoir fait rester sur l'échafaud dans une attitude indécente, que ce canniballe satyre contemploit gaiément de ses fenêtres, le tout pour lui servir de passe-temps, ainsi qu'à sa femme, qui aussi prompte qu'habile à hériter, avoit l'impudeur de s'approprier et même de porter les dentelles et les nippes des malheureuses victimes encore fumantes, et qui ne pouvoit pas dîner avant que le boureau son compère, admis à sa table, lui eût donné le compte exact des *têtes de veaux* ; dont il la régaleroit, c'est-à-dire le nombre des infortunés qu'il alloit décapiter.

Dumas et les autres présidens, accusateurs publics et jurés du tribunal du 22 prairial, pour avoir imaginé de concert avec les anciens membres tarés des comités du gouvernement, les vastes conspiration des prisons ; et avoir envoyé, sous

ce prétexre, plusieurs fois à l'échaufaud, tantôt 40, tantôt 50 citoyens, comme convaincus, EN LEUR AME ET CONSCIENCE, qu'ils étoient les auteurs ou complices d'un complot qui a existé ou qui existera, pour forcer la porte de leurs prisons, tuer les géoliers du dedans, et la garde du dehors, s'en aller de là tout droit égorger d'abord les anciens membres du comité de salut public et de sûreté générale, puis la convention toute entière, donner un coup de pied vers la trésorerie nationale, s'en emparer, et comme de raison en égorger la garde, repasser par le tribunal-révolutionnaire, en faire une capilotade, ainsi que des 100 hommes de garde qui l'entouroient, aller de suite assassiner la commune toute entière, et aussi ses 200 gardes, et terminer enfin leur odieux complot par égorger toute la garde du Temple, s'emparer du petit Capet pour le montrer au peuple sous un pavoi, le tout en plein jour, sans armes, à coups de pied et à coups de poingt, et encore sans que pas un seul républicain eût osé arrêter le cours de leurs forfaits.

Barrère, pour son audace à plaider le pour et le contre, ayant parlé avec énergie contre les évènemens du 31 mai, dès leur origine, et et n'ayant pas monté depuis une seule fois à la tribune sans appeller l'indignation du peuple et la hache sur la tête de tous ceux qui avoient parlé et pensé comme lui, soit à Paris, soit dans les départemens, pour ses sublimes talens, à *démolir les fortunes & déblayer les prisons*, et sur-tout à découvrir au premier coup-d'œil, là où d'autres

ne voyoient pas une égratignure, des *assassinats épouvantables et d'énormes conspirations* combinées avec Pitt et Cobourg; le tout dès qu'il avoit besoin des unes ou des autres pour enjoliver ses carmagnolles.

Lesquelles fusillades, noyades, canonades, massacres, plans de conspirations et brigandages exercés sur le peuple français en gros et en détail depuis le 31 mai, sont une preuve évidente qu'il doit à jamais BÉNIR cette journée.

Perlet, pour avoir, sans être payé par les membres tarés des anciens comités de gouvernement et entrepreneurs du 31 mai, dit dans son numéro 801 : « que l'assentiment présumé ou » obtenu de la majorité de la nation, avoit per- » mis de placer le 31 mai, tout juste à côté du » 14 juillet et du 10 août. » Pour avoir appris, le tout gratis, à la nation qui ne s'en doutoit pas, jusqu'au 14 de ce mois, que la France entière avoit applaudi à cette journée; tandis que depuis dix-huit mois la France avoit tout bonnement crû jusqu'au numéro de Perlet, que sur 83 départemens délibérant alors librement, 63 avoient été indignés des outrages faits les 31 mai et 2 juin à la représentation nationale.

Le rédacteur des numéros 43 et 44, de l'Orateur du Peuple, pour avoir ressuscité le mot de *féderalisme*, qui n'existoit plus qu'en face des Invalides et dans *l'affiche jaune*, et avoir, à l'insçu et contre le gré de Fréron, replâtré dans le numéro 43 tout le mal que Fréron lui-même dans son numéro 7, avoit dit du 31 mai, qu'il avoit annoncé avoir *procuré à la France plus de*

maux que Pitt et Cobourg ne lui en ont jamais souhaité.

Pour avoir, ledit rédacteur, porté de grands coups sur des députés proscrits et morts, bien certains qu'ils ne reviendront pas pour se défendre.

Les jurés qui dans le procès du comité révolutionnaire de Nantes, après avoir déclaré vingt de ces scélérats *convaincus* des cruautés et crimes inouis jusqu'alors exercés sur les habitans de Nantes et des départemens voisins, les ont néanmoins acquittés et mis en liberté, *attendu qu'ils ne les ont pas commis avec des intentions contre-révolutionnaires.*

Ce qui établit en principe *jacobite* :

1°. Que pour être patriote, il faut être fripon et assassin, et suivant l'expression de l'un des acquittés, *boire un verre de sang humain.*

2°. Qu'en fait de crimes, il suffit, pour n'être pas inquiété, à celui qui les exécute, de recourir, comme en matière civile, en garantie contre celui qui les a commandés.

En sorte que les acquittés et tous les hommes de sang et de proie, assurés par cet exemple, d'un brevet d'impunité pour le passé et pour l'avenir, savent qu'ils n'ont besoin, pour piller, égorger et noyer ce qui leur est échappé à Nantes ou ailleurs, que des ordres d'un nouveau Carier; exemple qui pronostique à la France entière que *l'interrègne du crime* ne sera pas assez long pour qu'elle puisse guérir les plaies profondes et encore saignantes qu'il lui a faites.

Ceux qui iront sous le cachet mystérieux de

la foi, prêcher le grand miracle arrivé hier 27 à Paris, au sujet des députés mis hors de la loi par suite du 31 Mai; si miraculeux, voyez-vous, qu'ils sont à-la-fois innocens et coupables, blancs et noirs, et que vingt membres étant rayés de la liste des représentans du Peuple Français, la représentation nationale reste néanmoins toute entière.

3°. De concourir de toutes leurs facultés à l'érection d'un monument en l'honneur du 31 mai; lequel monument ayant pour base une montagne, sera placé au lieu déjà indiqué par l'affiche jaune, dans les Tuileries, vers le petit bassin du nord, mais pas trop près du bassin, de peur que de mauvais plaisans ne s'avisent de dire que la journée du 31 mai et la montagne, sont tombées ou tomberont dans l'eau.

La base aura pour bas-reliefs 82 hommes enchaînés, déchirés, l'un par un lion, l'autre par tigre, celui-ci par un serpent, celui-là par un vautour, etc. ou enfin d'autres attributs dans le genre du monument élevé devant les Invalides, où le peuple de Paris, représenté par un colosse tenant une massue, écrase sous ses pieds un monstre à plusieurs queues, emblême fraternel du peuple des Départemens, et de l'égalité.

On figurera sur la partie la plus saillante de ce monument des hommes armés, le havresac sur le dos, ayant à leur tête Hanriot à cheval, donnant l'ordre de braquer les canons contre la Convention délibérant & décrétant à cela près, très-librement, l'arrestation des 22 proscrits.

Au milieu des flammes qui sortiront du haut

de ce monument on verra paroître la mort sortant des enfers, tenant d'une main sa faulx et de l'autre distribuant un paquet cacheté à tous les diables et furies armés de poignards, de torches et prêts à s'envoler pour aller remplir leur mission et prêcher leur doctrine dans les départemens.

Ce monument aura autant de faces que de départemens, afin que chacun d'eux puisse y graver les événemens dont il a été le théâtre depuis le 31 mai jusqu'au 9 thermidor.

Lyon placera dans sa case ses canons mitraillans ses habitans, ses monceaux de cadavres, ses décombres surmontés du profil de Collot-d'Herbois.

Arras désignera la guillotine opérant en perspective de Lebon et de sa panterre, souriant de leurs fenêtres à leur compere le bourreau exécutant leurs ordres *acerbes*.

Nantes tracera aussi sa guillotine entourée de femmes enceintes et enfans de 12 à 13 ans, attendant les mains liées leur supplice ; Carrier en pied sur une montagne de têtes coupées, le sabre nud à la main, sur l'épaule un fusil dont la bayonnette portera un enfant ensanglanté percé de part en part. L'artiste ne négligera pas les mariages républicains, et pour mieux faire illusion, on réservera pour Nantes le côté du monument faisant face au bassin, qui rappellera l'idée heureuse de la *grande tasse de Carrier*, en y plaçant un bateau à soupape.

Paris n'oubliera pas à faire figurer sa guillotine, ses charrettes de conspirateurs des prisons, et notamment la charretée des chemises rouges contenant la fille, le pere, la mere et la tante Renaud et

autres que Barrère a très-bien démontrés être payés par Pitt et Cobourg pour exercer sur Robespierre un assassinat auquel ils n'avoient jamais pensé avant le rapport de Barrère qui le leur apprit.

5°. Il est enjoint sous les peines exprimées dans l'article premier à tout parisien d'assister, même de paroître avec l'extérieur de la gaieté à la fête qui sera célebrée autour de ce monument en l'honneur du 31 mai. Ce jour là les quatre bustes de Hanriot, Robespierre, Couthon et Saint-Just seront en évidence sur le haut du monument; les places d'honneur réservées à Dufourni, à son compere Pache et aux principaux acteurs du 31 Mai.

6°. Afin que cette fête ait tout l'appareil qui lui convient, les départemens et communes qui ont fait des protestations ou déclarations avilissantes pour la journée du 31 Mai, seront tenus d'y envoyer chacun quatre députés *fédéra-royalistes*, pieds et poings liés, pour faire amende-honorable audit 31 Mai, le tout en signe de fraternité et d'union entre Paris et les départemens, et pour apprendre à ceux-ci que, quand on vouloit leur bien, c'étoit à eux de savoir apprécier leur bonheur et la vraie liberté. La moitié du jardin sera destinée pour contenir ce groupe de députés.

Seront invitées les veuves, orphelins et orphelines des innocens condamnés à mort à Nantes, Paris, Arras, Orléans, Brest et autres villes honorées de la présence d'un tribunal de sang, sous la condition expresse de ne pas pleurer ni soupirer,

mais bien de rire et de chanter le 31 Mai; ce groupe auquel on donnera de quoi vivre ce jour-là seulement et sans tirer à conséquence, sera vêtu de noir, parce que les ombres font sortir les tableaux; il occupera l'autre moitié du jardin, et si elle ne suffit pas, les terrasses.

On réservera entre ces deux groupes une espace de six pieds pour placer sur dix de front les *deux cinquièmes* seulement des rentiers de la nation, qui, étant à jeûn, tiendront très-peu de place, quoiqu'ils l'ayent payée d'avance et assez cher à Terray-Cambon. Aucun rentier ne sera admis à la fête sans avoir à sa main,

1°. Sa quittance de don patriotique; 2°. sa quittance de capitation des années 1789, 1790, et 1791; 3°. ses quittances d'impositions foncières et mobiliaires de 1792 et 1793; 4°. sa quittance d'emprunt forcé; 5°. sa quittance de supplément d'emprunt forcé; 6°. un certificat de non-détention pour cause de suspicion, contre-révolution, conspiration ou autre cause; 7°. son certificat de civisme vu par un comité révolutionnaire; 8°. ses billets de garde depuis le 14 juillet 1789; 9°. un extrait de sa prestasion de serment civique; 10°. un certificat de non-émigration; 11°. un certificat de résidence signé de neuf témoins; de la municipalité du domicile du certifié, du chef-lieu de son canton, du percepteur de l'enregistrement, du district, du département; 12°. son inscription sur le grand livre; 13°. sa carte de sûreté; 14°. le certificat du payeur de la trésorerie qu'il lui est dû; 15°. son modele de quittance en blanc pour toucher le *produit net* aussi en blanc; toutes cesdites

pièces fort en regle pour n'être pas rebutées.

Le plus élancé des rentiers, le citoyen Carême, tiendra à sa main un discours tout prêt à adresser à Terray-Cambon sur l'économie de ses plans de finances, revues et considérablement augmentées par Dumas et autres membres et jurés du tribunal du 22 prairial ; sur son respect et son amour pour les propriétés et notamment sur les immenses avantages du régime de la diette et de l'eau.

Sont invités-nés et se placeront où ils pourront pour applaudir au 31 Mai, les incarcérés maintenant élargis dont le mobilier a été pillé et vendu ensuite *comme émigrés*, pour les punir d'avoir malicieusement émigré pendant leur détention ; les détenus dont le mobilier a disparu sous les mains de ceux qui en leur absence ont posé des scellés sur des secrétaires ou armoires qu'ils ont débarrassé, avant des assignats, bijoux, argenterie et autres effets aristocratiques qu'ils contenoient, ou sous les mains de ceux qui ont gardé ou levé lesdits scellés ou ont fait les inventaires, enfin toutes les personnes dépouillées en gros ou en détail de leur mobilier ou marchandises par les anciens comités révolutionnaires, depuis le 31 Mai, depuis enfin que l'humanité, la justice, la probité et la vertu ont commencé à être mises à l'ordre du jour.

On auroit bien désiré de faire un groupe des 40,000 victimes égorgées en France en l'honneur et par suite du 31 Mai ; mais on manqueroit de place, et d'ailleurs Barrère nous a appris que les morts ne reviennent point. Il faut donc s'en rap-

porter à l'ingénieux pinceau de David, s'il ne boit la ciguë d'ici au 31 Mai, pour tirer parti d'un si riche sujet, et y trouver des situations pittoresques qui pourtant ne fassent pas pleurer les spectateurs au lieu de les égayer.

7°. D'ici au 31 Mai on invite les poëtes à composer en l'honneur de cette journée des hymnes sur l'air de *Malboroug* ou des *Pendus*; la fête sera terminée par des danses de caractère analogues au sujet, telles que la *veuve de Malabar* ou les *mariages républicains*..... Ces danses seront ouvertes par les anciens membres et jurés du tribunal du 22 prairial, escrocs des comités révolutionnaires et officiers des armées révolutionnaires qui présenteront la main (1) aux veuves et orphelines qui auront assisté à la fête.

Vive le 31 Mai. L'homme libre,

L. P. DUFOURNY.

Paris, le 18 Frimaire, an 3e de la République Française, une et indivisible.

CITOYEN DUFOURNY,

Je sais que ta santé est un peu dérangée par

---

(1) On ne trouve dans le choix des cavaliers rien de rebutant; on sait qu'une jeune fille a été forcée aux environs d'Arras de danser avec un des agens sanguinaires de Lebon, qui avoit dénoncé et fait guillotiner son pere la veille.

490

tous les ouvrages d'esprit que tu as signé pour éclairer les Parisiens sur leurs véritables intérêts. Comme la journée du 31 Mai m'intéresse autant que toi et que je voudrois bien que les Parisiens et les sections la prissent pour leur compte, je t'envoie ce projet d'affiche; ce qui me fâche c'est que les Parisiens sont un peu légers par caractere, ils ne sentent pas du premier coup quand on veut leur bien; mais qatience, tu verras qu'avec le tems on te fera justice.

Salut et fraternité,

RAFLE, petit cousin du 9 Thermidor.

De l'Imprimerie de la Vérité, rue du Puits-qui-parle.